



LIVRAISONS

Plantations Charentaises SARL livre en toutes régions du territoire métropolitain. Ces livraisons sont individuelles, à domicile et confiées à un transporteur.

Les marchandises voyagent aux frais, risques et péril de l'acheteur. Elles sont considérées agréées au départ de nos établissements. Le destinataire est donc seul qualifié pour faire une réclamation auprès des transporteurs responsables si les colis sont détériorés ou les délais d'acheminement dépassés. **Contrôler les colis dès l'arrivée.** En cas de dépassement des délais, déposer réclamation avant de prendre possession du colis.

En cas d'arrivage par temps de forte gelée, placer les colis sans les déballer dans un local tempéré, non chauffé, ou le dégel se fera lentement et sans dommage.

GARANTIE DE REPRISE VEGETATIVE

La reprise végétative des plans fournis dépend de nombreux facteurs : soins donnés à l'arrivée, préparation du sol, conditions et qualité de l'exécution de la plantation, mise en jauge correcte. Ainsi que de nombreux autres facteurs qui échappent au contrôle et à l'autorité du vendeur. Celui-ci n'en assure jamais la garantie, et sa responsabilité ne peut être engagée en cas d'échec de culture.

CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE

L'acheteur prend la responsabilité de l'utilisation des produits vendus. Il déclare en connaître la nature et ne saurait en aucune façon se retourner contre le vendeur pour les dommages et préjudices directs ou indirects résultants de cette utilisation.

Le vendeur ne saurait être tenu en conséquence dans les limites de sa garantie que de la qualité du produit telle que précisée dans la commande et le cas échéant, de son remplacement.

En aucun cas il ne saurait être tenu au paiement d'une indemnité.

RECLAMATIONS

Elles seront toujours examinées avec le plus grand désir de satisfaction mais devront être faites au plus tard dans les trois jours suivant la réception des marchandises.

PAIEMENT

Nos factures sont payables net sans escompte à 30 jours fin de mois de la date d'émission de la facture. Passé le délai de 60 jours après facturation, les règlements non effectués seront majorés de 1,5 % par mois pour frais de retard.

L'acceptation de traite à réception de facture n'a pas pour effet de déroger aux présentes modalités de paiement (frais et agios à la charge de l'acheteur). En cas de recouvrement contentieux, le montant de la facture sera majoré de 20 % représentant les frais en contentieux. Cette stipulation est considérée comme clause pénale.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement de leur prix. L'acheteur peut cependant revendre ou transformer ces marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de cession de paiement de l'acheteur. En cas de saisie opérée par des tiers, sur ces marchandises, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement le vendeur.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises.